

de nombreuses années, pourraient être très utiles aux échanges commerciaux entre le Canada et la Fédération des Antilles.

(Texte)

Monsieur le président, je me demande si la Chambre m'accorderait quelques minutes, avant que je reprenne mon siège, afin de me permettre de traiter d'une question que j'ai signalée à l'attention de l'honorable ministre récemment. Il s'agit d'une question relative à l'utilisation du canal Soulanges, au sujet de laquelle je lui posais la question suivante, le 3 mai 1961:

Depuis que les pourparlers ont été engagés entre les deux gouvernements, y a-t-il eu des demandes, de la part de sociétés industrielles relativement à l'établissement d'industries dans l'endroit réservé par le ministre?

Monsieur le président, il s'agissait là du secteur d'un mille qui a été réservé pour fins d'expansion industrielle dans la région des Cascades. Comme en fait foi la page 4282 du compte rendu officiel des débats, l'honorable ministre répondait ceci:

Pas directement, monsieur l'Orateur, mais plusieurs chambres de commerce de la région nous ont représenté qu'une partie de cette propriété du gouvernement fédéral devrait être réservée, afin qu'elles aient le temps d'approcher différents industriels dans le but d'amener de la construction industrielle dans ce coin-là.

A la suite de cette réponse, j'ai demandé au ministre quelle était la chambre de commerce qui avait fait de telles représentations, et il m'a alors déclaré qu'il s'enquerrait et me donnerait une réponse.

Or, hier ou avant-hier, je l'oublie pour le moment...

M. Johnson: Avant-hier.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre a répondu...

M. Johnson: Avant-hier.

L'hon. M. Chevrier: ...qu'il avait en main un dépliant qui indiquait que la Chambre de commerce de Vaudreuil-Soulanges favorisait cette expansion industrielle. Or, ce que le ministre avait en main à ce moment-là n'était pas une pétition, mais bien une réclamation qui avait été préparée en 1958, soit au moins deux ans avant les pétitions que le ministre a reçues. Conséquemment, il me semble que le ministre aurait dû admettre immédiatement qu'il n'avait reçu aucune représentation à cet effet émanant d'une chambre de commerce de la région de Vaudreuil-Soulanges, car je les ai toutes à la main dans le moment, et aucune ne recommande la réservation de ce secteur de un mille dont il est question. Au contraire, chacune des requêtes, et il y en a sept, signale que:

...de nombreux organismes de promotion industrielle et de puissants consortiums financiers ont

[L'hon. M. Chevrier.]

vainement tenté de convertir cette voie et ses dépendances en source de revenu pour la population...

de Vaudreuil-Soulanges et que, nonobstant cela, les chambres de commerce recommandent à l'honorable ministre:

...de favoriser la cession gratuite des terrains, et dépendances du canal Soulanges, en entier...

non seulement une partie.

...au gouvernement de la province de Québec, pour favoriser la réalisation des projets ci-dessus et partant, apporter à la population du comté de Soulanges, une source de revenu qui lui permette de prospérer comme avant la fermeture du canal.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de revenir sur le sujet indéfiniment, mais je suis d'avis que le ministre devrait admettre qu'aucune chambre de commerce de la circonscription—si c'est le cas, et je crois—n'a recommandé que l'on réserve cette partie de terrain d'un mille de longueur pour fins d'expansion industrielle.

Et qui plus est, tout le système ferroviaire qui pourrait faciliter la mise en valeur industrielle du canal est situé à l'autre extrémité, et non pas dans la partie des Cascades. Au fait, le National-Canadien exploite un centre ferroviaire à Côteau-Landing, pendant que le Pacifique-Canadien en exploite un à De Beaujeu, près de Saint-Polycarpe, soit tout près de la partie supérieure du canal Soulanges. C'est donc dire que s'il y a lieu de favoriser l'expansion industrielle dans cette partie de la circonscription, c'est à l'extrémité supérieure du canal qu'il faut le faire, et non pas aux environs des Cascades.

(Traduction)

J'ai parlé trop longtemps, je le sais, mais il y avait certaines questions que je tenais à signaler au comité. Je veux insister encore une fois sur deux d'entre elles. Tout d'abord, je déplore que le gouvernement n'ait pas formulé à la Chambre sa politique en matière de services ferroviaires et je déplore aussi que le gouvernement n'ait pas énoncé sa politique en ce qui a trait aux services aériens. D'ici la fin de l'examen de ses crédits, le ministre pourra, je l'espère, nous faire un énoncé de politique à l'égard de ces deux importants secteurs des transports, les plus importants de son ministère peut-être, comme il l'a fait pour le secteur des transports maritimes.

M. MacInnis: Monsieur le président, le député me permettrait-il une question?

L'hon. M. Chevrier: Certainement.

M. MacInnis: Le député a parlé des changements apportés au personnel du National-Canadien au siège central à Montréal. Voici ma question: le député sait-il qu'avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, des changements semblables ont été effectués en